

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE670

présenté par  
M. Peiro, rapporteur

-----

### ARTICLE 20

A la fin de l'alinéa 25, substituer à la date :

« le 31 décembre 2014 »,

la date :

« le 30 juin 2015 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement reporte la date limite d'adoption de l'arrêté établissant les recommandations de bonne pratique d'emploi des antibiotiques destinées à prévenir le développement des risques pour la santé humaine et animale liés à l'antibiorésistance.